

Commune de

GLAIGNES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Glaignes est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Auger-Saint-Vincent, syndicat qui regroupe les communes d'Auger-Saint-Vincent, Béthancourt-en-Valois, Béthisy-Saint-Martin, Duvy, Glaignes, Orrouy, Rocquemont, Rouville, Séry-Magneval, Trumilly et Feigneux (partiellement). Le Syndicat vend par ailleurs de l'eau à la ville de Crépy-en-Valois et à Ormoy-Villers.

L'exploitation du réseau est confiée à la SAUR, par contrat d'affermage.

L'eau potable distribuée dans la commune provient de quatre captages situés sur le territoire d'Auger-Saint-Vincent, dont deux sont classés prioritaires.

L'amenée d'eau sur le territoire de Glaignes s'effectue à la fois depuis l'ouest (territoire de Rocquemont) par l'intermédiaire d'une canalisation de diamètre 100 mm qui suit le tracé du chemin rural n°2 de Rocquemont à Glaignes, et par le sud (depuis Séry-Magneval) par une canalisation de diamètre 150 mm qui suit le tracé de la route départementale.

Depuis l'ouest, après le pavillon de chasse, le réseau d'adduction en eau potable rejoint la rue de Javelle (après un parcours sur des terrains privés et une desserte du château).

Au niveau du Monument aux Morts, le réseau forme une fourche : une canalisation (150 mm) dessert la rue des Moulins et se prolonge jusqu'aux habitations de la rue du Bois Berlette, une autre canalisation (100 mm) alimente la rue de Beaumarais et se prolonge jusqu'à l'intersection avec les rues des Tonneliers et du May.

Depuis le Sud, le réseau présente une canalisation de bon diamètre (150 mm), qui suit la rue du May jusqu'au carrefour principal du village, et se prolonge ensuite dans la rue Chantepie et vers la sortie du territoire communal (vers Orrouy).

C'est sur cette partie du village que le réseau apparaît le plus « maillé » : le quartier pavillonnaire des Sablons est parcouru par plusieurs canalisations de diamètres variables (100 mm et 60 mm), venant toutes se connecter sur la canalisation principale de la rue Chantepie.

Enfin, la rue de Metz, petite impasse ancienne, est desservie par une courte antenne de diamètre 60 mm.

Par ailleurs, la qualité de l'eau est satisfaisante, et il n'est pas prévu de renforcement de réseau dans l'immédiat.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, qui est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne, qui regroupe les communes d'Orrouy, Glaignes, Gilocourt, Béthancourt-en-Valois et Séry-Magneval. L'exploitation du réseau est confiée à la SAUR, par contrat d'affermage.

Le réseau collectif dessert la quasi-totalité du village de Glaignes. En revanche, les constructions isolées (rue du Bois Berlette, habitation située dans la sente du Clos Blanc, pavillon de chasse, ancien chenil, et château) disposent d'un assainissement individuel.

Les eaux usées dans le village de Glaignes sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire d'Orrouy. D'une capacité de 2 500 équivalents-habitants, cette station d'épuration est actuellement utilisée à environ 88 % de sa charge nominale. Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de l'Automne.

En outre, le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relevage qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques. Le village de Glaignes compte quatre postes de refoulement.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2004, confirme l'assainissement autonome pour les écarts bâtis (constructions isolées citées ci-avant).

Le zonage d'assainissement des eaux usées est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ Concernant les eaux pluviales, la commune ne dispose pas de réseau collecteur. Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière Sainte-Marie, qui traverse la commune.

Par ailleurs, il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations, en particulier depuis que des aménagements spécifiques ont été réalisés afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales. C'est ainsi que des cassis et caniveaux pavés, accompagnés de rigoles et d'avaloirs, ont été aménagés sur l'ensemble des secteurs sensibles.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Valois ; une partie est gérée en régie, tandis qu'une autre fait l'objet d'un marché avec Veolia.

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation de Villers-Saint-Paul.

Par ailleurs, la déchetterie de rattachement pour les habitants de Glaignes est située sur la commune de Crépy-en-Valois.